

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 20 Novembre 2023 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Madame Corinne Mosler, conseillère municipale
- Madame Colette Rizzolo-Bresson, représentant l'Udaf
- Madame Céline Sénégal, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 9 membres restants,  
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Avenant à la convention définissant les conditions de versement du fonds de solidarité Eau par le C.C.A.S de Sète.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Convention annuelle de mise en œuvre du programme « mieux manger pour tous »**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Budget principal du C.C.A.S -Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €- Convention à passer avec le Crédit Agricole du Languedoc.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Décision modificative n° 3 du budget de la résidence autonomie Le Thonnaire -Exercice 2023.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Budget prévisionnel exercice 2024 de la Résidence Foyer le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.


**7/. Décision modificative n°2 – Budget C.C.A.S. -Exercice 2023.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 30.**

Sète, le 20 Novembre 2023

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN

